

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Fondation d'entreprise

La fondation d'entreprise est une personne morale à but non lucratif créée par une ou plusieurs entreprises pour réaliser ou financer une œuvre d'intérêt général. Nous vous présentons les informations à connaître (création, mode de financement, ressources, durée d'existence, dissolution). Elles diffèrent selon le département dans lequel la fondation aura ou a son siège.

Associations reconnues d'utilité publique et fondations

Quel est le but d'une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise est créée pour réaliser une **œuvre d'intérêt général**.

Il peut s'agir d'une œuvre à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. Mais aussi de la mise en valeur du patrimoine artistique, de la défense de l'environnement naturel ou de la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Qui peut créer une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise peut être créée par une ou plusieurs entreprises ou par un ou plusieurs des organismes suivants :

Sociétés civiles ou commerciales

Établissements publics industriels et commerciaux (Epic)

Coopératives

Institutions de prévoyance ou mutuelles.

Comment créer une fondation d'entreprise ?

La création d'une fondation d'entreprise fait l'objet d'une **demande d'autorisation** à la préfecture du **département dans lequel elle aura son siège**.

La demande d'autorisation se fait en utilisant un téléservice :

• Création d'une fondation d'entreprise

Après instruction, le préfet transmet l'arrêté d'autorisation à la Direction de l'information légale et administrative (Dila) pour publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE).

Les dirigeants peuvent télécharger une copie de l'annonce publiée au JOAFE, appelée justificatif de publication.

Cette publication est **gratuite**.

L'existence de la fondation est effective à partir de cette publication.

Quelles informations et quels documents sont nécessaires à la création d'une fondation d'entreprise ?

Informations nécessaires

La demande d'autorisation doit être présentée par le ou les fondateurs.

Elle doit mentionner les informations suivantes :

Nom de la fondation d'entreprise

Siège et durée d'existence

Raisons sociales, noms, sièges et activités du ou des fondateurs

Noms, prénoms, dates de naissance, professions, domiciles, pays de résidence et nationalités des fondateurs ou de leurs représentants qui siégeront au conseil d'administration.

Documents nécessaires

La demande d'autorisation doit être accompagnée des documents suivants :

Projet de statuts de la fondation

Contrat(s) de caution.

Comment obtenir un numéro d'identifiant pour une fondation d'entreprise ?

Caractéristiques du numéro d'identifiant

Chaque fondation d'entreprise doit avoir un numéro d'identifiant unique, qui reste le même tout au long de son existence.

Ce numéro est inscrit dans le référentiel national des fonds et fondations.

Attribution du numéro d'identifiant

2 cas de figure sont possibles (nouvelle fondation ou fondation existante) :

Le numéro est attribué **automatiquement** à la fin de la procédure de création de la fondation.

Le numéro est à demander avant de réaliser toute démarche auprès des préfectures ou du ministère de l'intérieur.

Pour demander son numéro d'identifiant, une fondation déjà existante doit utiliser la téléprocédure suivante :

Ce numéro est à conserver durant toute la vie de la fondation.

- Demande d'identifiant RNF

Quelle est la gouvernance d'une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise est administrée par un **conseil d'administration**.

Ce conseil comprend :

pour les 2/3 au plus, les fondateurs et des représentants du personnel des entreprises fondatrices, et pour 1/3 au moins des personnalités qualifiées choisies par les fondateurs.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions dans l'intérêt de la fondation d'entreprise. Il décide des actions en justice, vote le budget, approuve les comptes et décide des emprunts.

Le président représente la fondation en justice et vis-à-vis des tiers (personnes extérieures à la fondation).

À noter

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction **bénévolement**.

Quelles démarches effectuer en cas de changements survenus dans l'administration de la fondation d'entreprise ?

La fondation d'entreprise doit déclarer **dans les 3 mois** à la préfecture compétente tous les changements survenus dans son administration.

Ces changements concernent toute personne exerçant des fonctions d'administrateur, de surveillance ou de direction au sein de la fondation d'entreprise.

La déclaration doit indiquer les informations suivantes pour chaque personne concernée :

Nom, prénom

Date de naissance

Nationalité

Profession

Domicile

Pays de résidence

Nature des intérêts effectifs détenus dans la fondation d'entreprise (par exemple, participation dans les décisions, droits de vote, avantages économiques)

Cette déclaration doit être transmise à l'aide d'un téléservice :

- Déclaration des changements dans l'administration d'une fondation d'entreprise

Quelles sont les ressources d'une fondation d'entreprise ?

Les ressources d'une fondation d'entreprise sont les suivantes :

Versements des fondateurs

Subventions publiques

Produits des rétributions pour services rendus

Revenus de placement de ses ressources

Éventuellement, emprunts.

Une fondation d'entreprise **ne peut pas** faire appel à la générosité publique, ni recevoir de dons ou de legs.

Toutefois, elle peut recevoir des dons de la part des salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires de l'entreprise fondatrice ou des entreprises du groupe auquel appartient l'entreprise fondatrice.

Lorsque qu'une fondation d'entreprise reçoit plus de 153 000 € de subventions, elle **doit** publier ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sur la rubrique Associations du site Journal-officiel.gouv.fr.

En quoi consistent les engagements financiers des fondateurs ?

La fondation doit s'engager à financer un programme d'actions pluriannuel d'au moins 150 000 €.

Les sommes que chaque fondateur s'engage à verser sont garanties par une caution bancaire dans le cas où il ne serait pas en capacité d'effectuer le versement convenu.

Ces sommes peuvent être versées en plusieurs fois sur une période maximale de 5 ans.

En cas de prolongation de la fondation, les fondateurs doivent s'engager sur un nouveau programme d'actions.

Quelles sont les obligations de transparence des fondations d'entreprise ?

La fondation établit chaque année un bilan, un compte de résultats et une annexe. Elle nomme au moins un commissaire aux comptes.

La fondation transmet chaque année au préfet, dans un délai de **6 mois** à compter de la clôture de l'exercice, un rapport d'activité, ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes.

La transmission se fait en utilisant un téléservice :

- Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise

Quelles démarches effectuer en cas de modification des statuts d'une fondation d'entreprise ?

Toute modification des statuts **doit** faire l'objet d'une **demande d'autorisation** à la préfecture du département du siège de la fondation.

Elle mentionne chacune des modifications statutaires sollicitées.

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

Nouveaux statuts proposés

Délibérations du conseil d'administration portant modification des statuts

Liste des noms, prénoms, date de naissance, nationalité, professions, domiciles et pays de résidence des membres du conseil d'administration en fonction à la date de la demande et des administrateurs dont le mandat a pris fin.

La demande de modification se fait en utilisant un téléservice :

- Modification d'une fondation d'entreprise

Après instruction, le préfet transmet à la Direction de l'information légale et administrative (Dila) pour publication au JOAFE l'autorisation de modification des statuts de la fondation d'entreprise.

Cette publication est **gratuite**.

Comment s'effectue la dissolution d'une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise peut être dissoute dans les cas suivants :

Expiration de la durée d'existence programmée

Dissolution à l'amiable, par le retrait de l'ensemble des fondateurs, à condition qu'ils aient intégralement payé les sommes qu'ils se sont engagés à verser lors de la création de la fondation

Retrait de l'autorisation par le préfet.

La dissolution est assurée par un liquidateur, nommé par le conseil d'administration ou par le tribunal du siège de la fondation.

La déclaration de dissolution est transmise en utilisant un téléservice :

- Dissolution d'une fondation d'entreprise

Après instruction, le préfet transmet à la Direction de l'information légale et administrative (Dila) pour publication au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) la déclaration de dissolution de la fondation d'entreprise.

Quel est le but d'une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise est créée pour réaliser une **œuvre d'intérêt général**.

Il peut s'agir d'une œuvre à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel. Mais aussi de la mise en valeur du patrimoine artistique, de la défense de l'environnement naturel ou de la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Qui peut créer une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise peut être créée par une ou plusieurs entreprises ou par un ou plusieurs des organismes suivants :

Sociétés civiles ou commerciales

Établissements publics industriels et commerciaux (Epic)

Coopératives

Institutions de prévoyance ou mutuelles.

Comment créer une fondation d'entreprise ?

La création d'une fondation d'entreprise fait l'objet d'une **demande d'autorisation** à la préfecture du **département dans lequel elle aura son siège**.

Où s'adresser ?

Préfecture

Les services préfectoraux analysent la demande et, après validation, établissent un arrêté préfectoral.

Le dossier est ensuite transmis au ministère de l'intérieur pour demande de publication au JOAFE.

Les dirigeants peuvent télécharger une copie de l'annonce publiée au JOAFE, appelée justificatif de publication.

Ce document est à **conserver durant toute la vie de la fondation** Cette publication est **gratuite**.

L'existence de la fondation est effective à partir de cette publication.

Quelles informations et quels documents sont nécessaires à la création d'une fondation d'entreprise ?

Informations nécessaires

La demande d'autorisation, présentée par le ou les fondateurs, doit mentionner les informations suivantes :

Nom de la fondation d'entreprise

Siège et durée

Raisons sociales, noms, sièges et activités du ou des fondateurs

Noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des fondateurs ou de leurs représentants qui siégeront au conseil d'administration.

Documents nécessaires

La demande d'autorisation doit être accompagnée des documents suivants :

Formulaire de demande de publication au JOAFE

Projet de statuts de la fondation

Acte par lequel le ou les fondateurs s'engagent à verser la dotation initiale

Contrat(s) de caution.

Comment fonctionne une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise est administrée par un **conseil d'administration**.

Ce conseil comprend :

pour les 2/3 au plus, les fondateurs et des représentants du personnel des entreprises fondatrices, et pour 1/3 au moins des personnalités qualifiées choisies par les fondateurs.

Le nombre et les conditions de nomination et de renouvellement des membres du conseil d'administration sont fixés par les statuts.

Le conseil d'administration prend toutes les décisions dans l'intérêt de la fondation d'entreprise. Il décide des actions en justice, vote le budget, approuve les comptes et décide des emprunts.

Le président représente la fondation en justice et vis-à-vis des tiers (personnes extérieures à la fondation).

La fondation établit chaque année un bilan, un compte de résultats et une annexe. Elle nomme au moins 1 commissaire aux comptes.

La fondation adresse, chaque année, au préfet un rapport d'activité, ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes.

À noter

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction **bénévolement**.

Quelles sont les ressources d'une fondation d'entreprise ?

Les ressources d'une fondation d'entreprise sont les suivantes :

Versements des fondateurs

Subventions publiques

Produits des rétributions pour services rendus

Revenus de placement de ses ressources

Éventuellement, emprunts.

Une fondation d'entreprise **ne peut pas** faire appel à la générosité publique, ni recevoir de dons ou de legs.

Toutefois, elle peut recevoir des dons de la part des salariés, mandataires sociaux, sociétaires, adhérents ou actionnaires de l'entreprise fondatrice ou des entreprises du groupe auquel appartient l'entreprise fondatrice.

Lorsque qu'une fondation d'entreprise reçoit plus de 153 000 € de subventions, elle doit publier ses comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sur la rubrique Associations du site journal-officiel.gouv.fr :

- Publication des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

En quoi consiste les engagements financiers des fondateurs ?

Les statuts de la fondation comprennent un programme d'action pluriannuel d'au moins 150 000 €.

Les sommes que chaque fondateur s'engage à verser sont garanties par une caution dans le cas où il ne serait pas en capacité d'effectuer le versement convenu.

Ces sommes peuvent être versées en plusieurs fois sur une période maximale de 5 ans.

Un fondateur peut se retirer de la fondation s'il a payé intégralement les sommes qu'il s'est engagé à verser.

En cas de prolongation de la fondation, les fondateurs s'engagent sur un nouveau programme d'actions et complètent, si nécessaire, la dotation initiale.

Quelle est la durée d'existence d'une fondation d'entreprise ?

Durée initiale

Une fondation d'entreprise est créée pour une **durée déterminée de 5 ans minimum**.

Prolongation

La durée d'existence peut être prolongée par les fondateurs, ou certains d'entre eux seulement, pour une durée de **3 ans minimum**.

Dans ce cas, la prolongation de la fondation au-delà de sa durée initiale fait l'objet d'une **déclaration** à la préfecture du département du siège de la fondation.

Où s'adresser ?

Préfecture

Quelles démarches effectuées en cas de modification des statuts d'une fondation d'entreprise ?

Toute modification des statuts **doit** faire l'objet d'une **demande d'autorisation** à la préfecture du département du siège de la fondation.

Où s'adresser ?

Préfecture

La demande est formulée par le président du conseil d'administration.

Elle mentionne chacune des modifications statutaires sollicitées. Elle doit être accompagnée des documents suivants :

Formulaire de demande de publication au JOAFE

Exemplaire des statuts en vigueur et des nouveaux statuts proposés

Extraits des délibérations du conseil d'administration portant modification des statuts

Attestations bancaires certifiant le versement par les fondateurs des fonds qu'ils se sont engagés à payer

Liste des noms, prénoms, professions et domiciles des membres du conseil d'administration en fonction à la date de la demande et des administrateurs dont le mandat a pris fin.

Les services préfectoraux analysent la demande et, après validation, génèrent un arrêté préfectoral.

Le dossier est ensuite transmis au ministère de l'intérieur pour demande de publication au JOAFE .

Cette publication est **gratuite**.

La modification des statuts est effective à partir de cette publication.

Les changements concernant l'administration ou la direction d'une fondation d'entreprise doivent être signalés, au préfet, dans les **3 mois** .

Comment se passe la dissolution d'une fondation d'entreprise ?

Une fondation d'entreprise peut être dissoute dans les cas suivants :

Arrivée du terme prévu

Dissolution à l'amiable, par le retrait de l'ensemble des fondateurs, à condition qu'ils aient intégralement payé les sommes qu'ils se sont engagés à verser lors de la création de la fondation

Retrait de l'autorisation par le préfet.

La dissolution est gérée par un liquidateur, nommé par le conseil d'administration ou par le tribunal du siège de la fondation.

La dissolution est publiée au JOAFE . Le liquidateur doit pour cela remplir un formulaire et le transmettre à la Direction de l'information légale et administrative (Dila) :

- Dissolution d'une fondation d'entreprise

Où s'adresser ?

Journal officiel – Demande de publication

Par courrier électronique

annonces.jorf@dila.gouv.fr

Par courrier postal

DILA, DIRE – JOURNAUX OFFICIELS

TSA n°71641

75901Paris CEDEX 15

Les ressources non utilisées sont attribuées par le liquidateur à un ou plusieurs établissements publics ou reconnus d'utilité publique dont l'activité est analogue (similaire) à celle de la fondation d'entreprise dissoute.

Questions – Réponses

- Comment se renseigner sur une fondation ou un fonds de dotation ?
- Dans quels cas une association doit recourir à un commissaire aux comptes ?

Toutes les questions réponses

Services en ligne

- Création d'une fondation d'entreprise
Formulaire
- Création d'une fondation d'entreprise
Téléservice
- Demande d'identifiant RNF
Téléservice
- Déclaration des changements dans l'administration d'une fondation d'entreprise
Téléservice
- Dépôt annuel des comptes et du rapport d'activité des fondations d'entreprise
Téléservice
- Modification d'une fondation d'entreprise
Formulaire
- Modification d'une fondation d'entreprise
Téléservice
- Dissolution d'une fondation d'entreprise
Formulaire
- Dissolution d'une fondation d'entreprise
Téléservice
- Publication des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation
Téléservice
- Consulter les annonces des associations et fondations
Outil de recherche

Et aussi...

**Textes de
référence**

- Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat
Articles 19 à 20
- Décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 relatif aux fondations d'entreprise

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)

